

Article paru le 15 mars 2014

En bref

Locaux de la Maison du Lertzbach

La communauté de communes des Trois Frontières a voté la mise à disposition gratuite des bâtiments à l'association de gestion de la Maison du Lertzbach, y compris l'extension réalisée en 2013 – cela par le biais d'une nouvelle convention. Roland Igersheim a rappelé que, jusqu'à présent, l'association versait un loyer à la CC3F, du même montant que la subvention qu'elle recevait de cette dernière. « *Cette gratuité est plus simple, il y a moins d'écritures à faire* », a argumenté le président Igersheim.

Subvention à l'ETB

Les conseillers communautaires ont dit oui à une subvention annuelle de 22 100 € à l'ETB, Euro-district trinational de Bâle, pour 2014, 2015 et 2016. Cette association, qui regroupe les collectivités locales suisses, allemandes et françaises de l'agglomération bâloise, agit dans la coopération transfrontalière.



La Maison du Lertzbach a bénéficié d'une extension.

Photo Jean-Christophe Meyer

Faire avancer le contournement de Hégenheim

Le président Igersheim s'inquiète pour Hégenheim : le Département a classé le projet de contournement en avant-dernière position pour les dossiers prioritaires. Il explique qu'il a eu une

réunion récente avec les propriétaires des terrains nécessaires à ce contournement, parmi lesquels figure, essentiellement, l'hôpital civil de Bâle... Or ce dernier serait d'accord pour céder les terrains, sur la base de l'estimation des Domaines. « *Il faut continuer à négocier pour avoir la maîtrise foncière dans ce dossier.*

C'est un argument fort pour, ensuite, faire bouger le Département », a précisé Roland Igersheim. La recette, a-t-il conclu, a déjà fonctionné à Hésingue : « *Cela avait bien accéléré la procédure pour le contournement.* »

Convention pour déchets dangereux

Les déchets diffus spécifiques sont les déchets dangereux des ménages : les peintures, solvants, phytosanitaires que les particuliers apportent à la déchetterie, a expliqué Florian Gutron, du service des déchets ménagers. Le conseil communautaire, pour ces déchets spéciaux, a autorisé la passage d'une convention avec EcoDDS un éco-organisme créé en 2013 qui a pour mission d'organiser la collecte sélective des déchets diffus spécifiques. La convention permettra d'obtenir un soutien financier basé « *sur les performances de collecte, la prise en compte des actions de sensibilisation auprès des citoyens et les formations pour les agents de déchetterie* ».

J.-C. M.